



L'estuaire pour tous

Journal du collectif des deux rives

N° 24

édito

Estuaire pour Tous est toujours agréée Environnement reconnue d'utilité publique puisque son agrément a été renouvelé pour cinq ans. Le travail des membres du conseil d'administration est reconnu et nous en sommes tous très fiers. Nous vous remercions aussi, chers adhérents, pour votre aide et votre soutien.

Notre assemblée générale a permis de faire le point sur l'avancée de nos études et notamment sur l'extraction des granulats sur le platin de Grave où nous suivrons de très près les suites judiciaires données à ce dossier. Le dossier Pure Salmon est au cœur de nos préoccupations notamment le suivi de notre demande d'étude de possibilité de lagunage qui nous paraît une solution d'avenir pour le recyclage des eaux usées ...

Les articles de ce journal reprennent une partie des sujets sur lesquels nous travaillons et que nous avons évoqués lors de notre rencontre du 25 mars.

Nous savons que ce journal vous fait plaisir et c'est pour cette raison que nous tenons à ce que la version papier continue à parvenir à ceux qui en ont fait le choix. Le prix de revient prend en compte les augmentations affranchissement et papier... Vous savez que nous fonctionnons sans subvention et donc, nous nous devons d'examiner chaque dépense afin de continuer à répondre à vos attentes et notamment à vos préférences de la version papier de ce journal.

Vous pouvez nous faire parvenir vos remarques sur le blog ou par mail (estuairepourtous@gmail.com).

Très bonne lecture et à bientôt !

Nous vous souhaitons de très belles vacances entourés de famille et amis.

Monique Cheruette
Présidente de l'association « Estuaire pour Tous »

Collectif Estuaire pour tous

Platin de Grave, le dossier évolue



Photo Avis d'enquête publique Platin de Grave 2023. Préfecture de Gironde

La concession minière du Platin de Grave d'une durée de 20 ans, à l'embouchure de la Gironde, a pris fin en juillet 2023. Le concessionnaire Granulats-Ouest a déposé une demande de prolongation pour 20 ans en juillet 2021, le périmètre demandé passe de 10 à 4,5 km². Cette demande de prolongation a fait l'objet d'une enquête publique en février 2023.

Le commissaire enquêteur puis le Parc marin ont émis chacun un avis favorable assorti de réserves. Mais, depuis juillet 2024, le Conseil d'État assimile les concessions minières à des « plans-programmes » devant être soumis à une « évaluation environnementale ». Granulats-Ouest a dû déposer un second dossier en octobre 2024 revoyant ses ambitions à la baisse, 200 000 m³/an au lieu des 300 000 prévus en première présentation. En mars 2025, le ministère de la Transition écologique vient d'émettre un avis reprenant les réserves du Parc marin : interruption des extractions pendant la montaison des civelles de décembre à avril et limitation des extractions en période de frai du maigre de mai à juillet.

Le concessionnaire doit aussi prendre en compte la protection des mammifères marins et tortues contre le bruit : mise en place d'une veille acoustique et démarrage progressif de chaque extraction pour effaroucher le moins possible (avec quel contrôle?). Si les risques d'impacts sur la côte mé-

doquine sont bien repris dans l'avis du ministère, aucune prise en compte de la proximité des plages charentaises n'est évoquée, alors que la concession demandée se trouve exactement dans l'axe médian de l'embouchure.

Depuis la fin de l'ancienne concession le 18 juillet 2023, Granulats-Ouest continue à extraire comme la législation l'y autorise, en attendant une hypothétique notification de prolongation de son titre minier. Anomalie législative typiquement française !

Lors de l'enquête publique en février 2023, EPT s'est opposée au renouvellement de cette concession. Vous pourrez suivre l'actualité de ce dossier et nos actions sur notre site.

Autre dossier granulats marins, le Permis exclusif de recherche Sud-Atlantique situé en mer à 50 km des côtes médoquines au niveau de Montalivet, porté par un groupement d'intérêt économique composé de quatre entreprises dont Granulats-Ouest. Ces permis de recherche sont accordés pour permettre la prospection et la découverte de nouveaux gisements. Le premier permis Sud-Atlantique (2016/2021) a fait l'objet d'une demande de prolongation (2021/2026) en janvier 2021.

Cette demande a été rejetée par le ministre en charge des mines

Bruno Le Maire en avril 2022, rejet immédiatement attaqué en juin devant le tribunal administratif de Bordeaux par le groupement d'entreprises. Le 13 mars 2025, le tribunal administratif vient d'annuler la décision de Bruno Le Maire.

Nous suivrons les suites judiciaires données à ce dossier.

Après des années de laxisme il semblerait que les décideurs aient pris conscience des impacts de cette activité sur le milieu marin mais dans un état de droit la justice (administrative dans ce cas) a toujours le dernier mot.

Dans le cadre de la stratégie nationale de façade maritime un débat public a été organisé en 2018. Estuaire pour Tous a déposé une contribution : "Incohérence entre les façades Nord-Atlantique et Sud-Atlantique sur les nouvelles concessions minières en mer. Nous demandons un alignement de la stratégie Sud-Atlantique sur celle de Nord-Atlantique qui prend en compte la notion de bande côtière des 3 miles marins (5,5km) dans laquelle les extractions sont prohibées". Le SCOT Médoc Atlantique, à la demande d'EPT, a inscrit cette interdiction pour lutter contre l'érosion marine (nous y serons attentifs).

La reine des marais : l'orchidée sauvage



Ces fleurs poussent sous différentes apparences : sous forme d'insecte (ophrys bécasse ou abeille), de pyramide (orchis pyramidal, homme-pendu, bouc, bouffon), de tulipe (céphalanthère rouge ou à longue feuille). Elles sont toutes terrestres en France et leur taille varie allant de quelques centimètres à environ un mètre. Elles sont associées à un champignon car leurs racines épaisses sont dépourvues de poils absorbants pouvant ainsi capter les sels minéraux. Pour germer, elles doivent être envahies par un champignon souterrain minuscule qui restitue les sucres indispensables à la germination. Leurs feuilles sont

étroites et réparties le long de la tige. Les fleurs sont nombreuses, de couleur rose à pourpre pâle. Elles sont menacées par la destruction de leur biotope, la modification des milieux ou la cueillette et le prélèvement des plantes. Noter que toute tentative de transplantation est vouée à l'échec. Leur pollen est aggloméré et par conséquent, ne peut être transporté par le vent. Seuls certains insectes sont en mesure d'assurer la pollinisation. La floraison se fait de façon générale d'avril à juin. La présence de ces fleurs indique la richesse du milieu ainsi que sa fragilité. Chaque espèce a son propre habitat, son substrat. Il est donc essentiel de ne pas la cueillir, ni

de vouloir la transplanter, afin de la protéger.

Certaines variétés d'orchidées poussent dans les marais du Verdon sur Mer.

Quelques précisions sur la formation et l'histoire du marais du Logit :

Situé sous la Pointe de Grave entre Port Médoc et le cordon dunaire de la plage océane, le marais du Logit est niché au cœur de la forêt de chênes verts séculaires. Il est alimenté par ruissellement et par des chenaux venant de l'estuaire. Il est classé espace naturel sensible.

Ce site, créé par l'homme, se compose de bassins d'eau douce et de bassins salés. Dès le moyen âge, on exploite le sel. Au XVII^e siècle le Duc d'Epéron, seigneur de Lesparre, entreprend l'assèchement des marais. Il faudra attendre la fin de la Révolution et l'abolition de la gabelle (impôt sur le sel) pour que cesse l'exploitation des marais salants. Le marais du Logit sera ensuite utilisé pour engraisser du poisson et pour l'élevage bovin. Longtemps abandonné, il retrouve aujourd'hui sa richesse biologique. C'est une halte pour le repos et la reproduction d'oiseaux migrateurs comme l'échasse, le canard tadorne ou la poule d'eau.



la discrète céphalanthère à longue feuille

Assemblée générale du 5 avril 2025 au Verdon-sur-Mer

La présidente souhaite la bienvenue à tous les adhérents et rappelle le rôle du collectif : collecter et diffuser les informations, analyser les dossiers, intervenir dans diverses procédures de consultations administratives.

Elle rappelle que les membres du CA sont une équipe de bénévoles, qu'ils n'ont aucun intérêt personnel dans les dossiers étudiés, et que le travail accompli est très important depuis 18 ans. Elle annonce que l'agrément départemental a été renouvelé pour cinq ans et que EPT est aussi reconnue d'utilité publique.

Points de l'ordre du jour qui sont ensuite développés :

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION NUCLÉAIRE

Rôle d'informateur auprès des habitants, des associations et des collectivités pour faire connaître les installations, expliquer leur fonctionnement et relayer l'actualité de la centrale du Blayais, la CLIN est financée par le Conseil Départemental 33 (137 000 € en 2024).

Plus d'infos www.gironde.fr/environnement/commission-locale-d-information-nucleaire-clin ; possibilité de s'inscrire à la newsletter. EPT siège à la CLIN depuis 10 ans, et se consacre en priorité aux impacts de la Centrale sur l'Estuaire. En 2024 une dizaine de réunions, deux Assemblées Générales, une réunion publique et 3 visites thématiques :

- **Réunion publique** sur le thème « Fukushima 13 ans après : La vie dans la région, entre défis et résilience » qui n'a pas motivé le public.
- **Campagne de distribution des pastilles d'iode** : infos données dans les médias locaux et par EPT (journal n°23) et dossier complet dans la lettre d'info de la CLIN.

Faible participation : 20% en 2019, environ 30% en 2024 (estimation EDF).

À partir de 2026, les pastilles d'iode disponibles en libre accès pour toute personne résidant dans le rayon des 20 km autour de la Centrale (Plan Particulier d'Intervention)

• **Usages de l'eau par le CNPE** : Pompage, utilisation et consommation des eaux par la Centrale (bilan 2023)

• **dans l'estuaire** : 4 023 029 390 m³ refroidissement des installations (volume restitué au milieu naturel à 99,99% ; 400 000 m³ perdus, quantité non négligeable) et 200 413 550 m³ à usage industrie

• **dans l'Isle** : 657 088 m³ production eau déminéralisée et 4 867 m³ dans la nappe du crétacé supérieur.

• **consommation d'eau du réseau à usage domestique** : 58 818 m³

Détails en ligne dans le rapport environnemental 2023 et le rapport d'information au public.

Nos questions réitérées : possibilité de baisser le volume de pompage dans la nappe d'eau douce souterraine, dans l'Isle, la consommation d'eau du réseau ? (35 000 m³ en 2021- plus de 58 000 en 2023). Réponse récurrente : « ce n'est pas à EDF de prendre en charge ce problème, c'est du domaine de l'État. »

Mise en place d'un Plan Gouvernemental pour la Gestion de l'Eau dans les sites industriels pour :

- Économiser 10% d'ici 2030
- Réduire les fuites dans le réseau eau potable
- Valoriser les « eaux perdues » : pluviales, stations d'épuration

Mêmes directives du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Nous suivons l'avancée de la réflexion au sein du CNPE et la recherche des possibilités de meilleure utilisation des eaux. »

PROJET PURE SALMON (PSF)

EPT travaille sur ce dossier depuis plus de 3 ans. Elle est soumise à diverses pressions venant notamment des opposants à ce projet. Notre association fonctionne en toute indépendance. Nos deux experts ont été payés par les fonds propres de l'association contrairement à ce qui a pu être dit ...

E. Adler (pour l'étude des rejets) a répondu en visio aux questions de la salle. Son

rapport et celui de F. Bichot sont mis à disposition des personnes présentes et seront diffusés.

• **À quelle distance de la côte les eaux usées seront-elles rejetées ?** Environ 500 mètres.

• **PSF a-t-il d'autres sites opérationnels ?** Ils ont l'expérience mais pas pour un site aussi grand : en Norvège, au Japon (usine en construction). Ils sont également en Australie. E. Adler a rencontré les ingénieurs sur place, en Norvège : ils sont compétents et sérieux.

• **Une station d'épuration pour PSF ou bien utilisation de celle du Verdon ?**

Sites totalement indépendants. La station du Verdon a une capacité en adéquation avec le nombre d'habitants de la commune. Celle de PSF aura les dernières technologies de pointe et sera beaucoup plus importante. Les rejets seront donc faits en toute sécurité. PSF devra rendre des comptes aux administrations puisque ce sera un site industriel.

• **Gestion et contrôle de cette StEp confiés à un service public indépendant ? ça rassurerait les habitants...**

Ce n'est pas une bonne idée. L'industriel connaît son usine, ses produits ; il est donc à même de gérer la station. Par ailleurs, l'industriel aura plus de contrôles donc plus de risques d'amendes qu'un service public.

• **Pollution chimique à cause des rejets ?**

PSF contrôle absolument tout contrairement aux élevages (en mer) où il y a une forte médicalisation. Aucun germe ne peut venir de l'extérieur.

• **État sanitaire de l'estuaire ?** C'est le deuxième le plus pollué d'Europe. Mais PSF n'utilise pas l'eau de l'estuaire.

La société Molluscan a été contactée pour travailler sur la surveillance de la qualité des eaux de rejet. En 18 ans d'expérience, ce procédé a été installé non seulement au pôle Nord mais aussi sous les tropiques (températures extrêmes).

Déceler rapidement une pollution chimique, 24h/24 et 7j/7, est primordial pour réduire l'impact, l'empreinte environnementale et protéger la biodiversité.

Faire des analyses chimiques classiques en permanence n'est pas envisageable car coût trop important et délais de résultats trop longs. Cette surveillance électronique s'applique 24h/24. Projet financé par le GPMB.

Des capteurs sont installés sur les huitres immergées à l'endroit où la canalisation des eaux de rejets de PSF est prévue. Chaque huître émet, en fonction de son état de bien-être ou pas, des ondes qui sont analysées en permanence. Il ne s'agit en aucun cas de torture ou de maltraitance animale comme cela a été aussi dit et répété lors de réunions organisées par les assos opposées à ce projet.

MOBILITÉ DOUCE

EPT soutient la démarche d'échanges entre les 2 rives et travaille avec les collectivités pour accélérer la mise en place de moyens de communications performants ...

Pour la rive gauche : article page 6

Pour la rive droite un point est fait sur la ligne BLAYE - SAINT-MARIENS

Consultation locale : dialogue avec les habitants, les parties prenantes du projet : État, SNCF, RFF, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, communes, etc...

- Montage de projet de financement
- Études préliminaires
- Procédure d'enquête publique, étude environnementale, déclaration d'utilité publique, études techniques détaillées
- Appel d'offres et attribution des lots de construction
- Travaux de génie civil ; remplacement du Ballast, réhabilitation des ouvrages d'art, rénovation des gares, équipements de signalisations et de télécommunications
- Essais et homologation de la voie et du matériel roulant, formation du personnel
- Inauguration et ouverture officielle de l'exploitation commerciale

Délai de 5 à 10 ans. Le coût d'une reconstruction de ligne est en moyenne 100 millions d'€ pour 23 km (Blaye-Saint-Mariens => 23,7 km prévision 105 millions d'€)

Environ 20 passages à niveaux prévus : chacun à 5 millions d'euros pour un pont et le remplacement de l'ouvrage soit 100 millions d'€ pour l'ensemble.

EXTRACTION DES GRANULATS

(article complet page 2)

ÉROSION

Transports de sable par camions, mis en place depuis 2018 de la plage nord à la plage sud de Soulac toujours effectués : rechargements mécaniques en 2024 : 60 000 m³ + 30 000 m³ l'hiver si besoin. Mêmes volumes prévus cette année, coût environ 300 000 € HT. Projet de réensablement massif entre l'Amélie et la plage sud reporté au printemps 2026 en attendant les subventions européennes (présenté à la dernière AG, dans nos journaux n°19 et 20 et articles blog des 7.11.22 et 16.01.23).

Pour consolider et pérenniser cet apport massif de 500 000 m³, la CdC envisage un ouvrage parallèle à la côte sur 200 m, érigé au droit de la zone la plus menacée. Un ouvrage de type « perré » ou « brise lames ». Avantage : un coût financier supportable par la CdC cette construction ne serait pas éligible à subventions, les stratégies nationale et régionale privilégiant la relocalisation dans des zones faiblement urbanisées, ce qui est le cas ici. Ce genre de « jetée promenade » a été construit plage nord dans les années 30 et se trouve toujours sous le sable. La CdC prépare un dossier de procédure d'urgence en cas de situation de péril imminent de la route de l'Amélie.

Compte de résultat année 2024

Charges	
Achats	60
Déplacement, bac	1 407
Frais photocopies, timbres et boîte postale	1 332
Frais intervenants extérieurs	3 192
Internet	500
Journal n° 22	1 655
Journal n° 23	2 310
Primes d'assurance	372
TOTAL CHARGES	10 828
Produits	
Adhésions	4 882
Dons exceptionnels	84
Dons des adhérents	2 229
Revenus financiers (livret d'épargne)	475
TOTAL PRODUITS	7 670
Résultat de l'exercice	-3 157

Les comptes ont été validés par un vérificateur aux comptes, désigné par notre CA, extérieur à notre association. Le rapport financier est voté à l'unanimité. Une gestion très raisonnée permet de disposer de 16 218 € de trésorerie, mais si les prochains budgets ne sont pas à l'équilibre, nous envisageons de supprimer la version papier pour des envois par mail aux adresses communiquées lors des adhésions.

PROJETS ÉOLIENS OFF-SHORE AU LARGE D'OLÉRON

Les projets Oléron1 et Oléron2 étant toujours en Natura 2000 (Zone De Protection Spéciale), NE17 a déposé un recours devant le Conseil d'État pour contester la localisation de ces deux parcs.

La LPO et d'autres acteurs préparent également des contentieux auprès du Conseil d'État et de la Commission Européenne dès que les autorisations environnementales de réaliser ces deux parcs seront données.

Raccordement à la Très Haute Tension : en 2023, RTE annonçait que le coût du raccordement du parc Oléron1 s'élèverait à 1 milliard d'euros mais en 2024, ce montant est estimé à 2,5 milliards €.

Choix de l'entreprise : Les candidats (9 au départ, il y aurait 3 désistements) ont remis leurs offres le 2 avril 2025.

La Commission de Régulation de l'Énergie va procéder à leur notation puis le ministre de l'énergie désignera le lauréat d'ici la fin du premier semestre 2025.

PROJET DE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE BAIE DE BONNE ANSE

Déroulé : Cinq comités de pilotage se sont tenus depuis 2022 afin de définir le périmètre (plus de 800 ha) de cette RNN en tenant compte des avis des usagers, élus, professionnels, associations de protection de l'environnement, l'OFB, la DREAL, ...

Études : Les interactions entre les activités humaines et les zones fonctionnelles ont été dressées et portent sur cinq domaines :

- loisirs terrestres et habitats
- loisirs terrestres et oiseaux d'eau
- loisirs en mer et habitats
- loisirs en mer et oiseaux d'eau
- activités agricoles et habitats

Forte opposition : Le 11 décembre 2024 lors du dernier COPIL, la mairie des Mathes-La Palmyre a fait part de ses craintes de voir la Baie de Bonne Anse devenir un no man's land mettant ainsi en péril le devenir de cette station balnéaire.

Les représentants du surfcasting, plaisanciers, éleveur, centre équestre, s'opposent aux zones de protection intégrale proposées par les services de l'état. La DREAL et le préfet ont répondu que l'objectif de ce projet de RNN n'était pas de mettre sous cloche la Baie de Bonne

Brèves

Anse mais de réglementer certaines activités qui, s'étant fortement développées, ont un impact significatif sur la faune et flore du site.

En mars 2025, l'association « L'Anse et vous » (usagers du port de La Palmyre) a aussi fait part de son opposition à ce projet et souhaite conserver la pêche, la navigation et autres activités en Baie de Bonne Anse.

Vote du rapport moral à l'unanimité.

La présidente remercie chaleureusement les adhérents pour leur confiance et leur aide.

Élection du Conseil d'Administration Les candidats sortants se représentent et sont élus à l'unanimité.

RIVE GAUCHE :

Françoise MOREAU et Maryse SINSOUT

RIVE DROITE :

Sophie HUBERSON DEBRY et Olivier MARVAUD

La présidente fait remarquer que c'est bien dommage qu'il n'y ait pas de nouvelles entrées au conseil d'administration ...

Élection du conseil d'administration 2025/2026

Monique Chéruette : présidente

Maryse Sinsout : présidente honoraire

Bernard Vinguoy : vice-pdt rive gauche

Dominique Planquelle : vice-pdte.r.gauche

Jacques Gervais : vice-président rive droite

J Baptiste Giral : vice-président rive droite

Nicole Badot : secrétaire

Véronique Prince : secrétaire adjointe

Christian Haas : trésorier

Françoise Moreau : trésorière adjointe

Olivier Marvaud

Sébastien Jacques

Maryline Minault

Patrice Durbain

Chantal Dupuy

Marie Caroline Jacques

Françoise Richard

Jean Marie Andreux

Sophie Huberson qui ne se représente pas en tant que vice-pdte rive droite reste au CA

Bruno Gasteuil coopté

Le 12 mai à Bordeaux, nous avons rencontré le directeur général de Pure Salmon France

Suite à nos remarques sur les informations erronées qui circulent, PSF va organiser des réunions à partir du 2 juin 2025 au Verdon sur Mer. PSF répondra aux questions. Opposants ou sympathisants pourront ainsi examiner les points à éclaircir.

Nous travaillons pour apporter des éléments de compréhension à nos adhérents de façon à ce qu'ils puissent avancer dans leur processus décisionnel avec l'aide des 2 experts indépendants que nous avons payés.

Lors de l'enquête publique qui devrait démarrer en septembre, chacun pourra s'exprimer au vu des informations vérifiables justement dans les dossiers

Les besoins en eau sont très importants, prélèvement journalier de 6 500 m³ /j dans le Plio-Quaternaire. Non destiné à la consommation humaine, ce réservoir cible est directement sus-jacent à l'Eocène Médoc-Estuaire, utilisé pour la production d'eau potable.

PSF a déposé auprès de l'ARS une demande d'autorisation de production

d'eau potabilisée à partir d'eau saumâtre pour l'atelier de transformation. Zone de baignade à environ 1,6 km en aval du point de rejet des eaux usées traitées dans la station d'épuration du site PSF. Vu la modélisation, absence d'impact sur la qualité des eaux de la baignade (avis de notre expert).

Les résultats de la modélisation acoustique de l'impact du projet ne montrent pas de dépassement des valeurs limites réglementaires en ZER et en limites de propriétés (contrôles de niveaux sonores et ajustements si nécessaires en début d'exploitation)

Depuis le 20 janvier 2022 nous avons voulu apporter le maximum d'informations en les vérifiant scrupuleusement, avec une impartialité totale.

Lors de l'assemblée générale, les adhérents nous ont félicités pour la qualité de notre travail et nous en sommes fiers.

Le 12 mai à Parempuyre, dernière réunion de concertation sur le projet EMME

Forte participation et ambiance électrique. Infos dans notre journal n°23 et en ligne www.emme-concertation.fr/blog/2957/les-documents-dinformation, www.emme-concertation.fr/2/2707/le-registre-numerique/contributions.

Les responsables de la Commission Nationale du Débat Public ont fait le bilan des discussions en cours depuis un an avec le porteur du projet, les habitants de Parempuyre, le GPMB et les services de l'État. Points considérés comme positifs : bon emplacement (trafic fluvial), emplois annoncés (de 300 à 500), souveraineté industrielle, retombées économiques, augmentation d'environ 30% de l'activité du Port de Bx. Point contesté par les opposants : implantation d'un site industriel Seveso seuil haut en zone inondable et partiellement sur un site Natura 2000, avec des risques de pollution dans l'estuaire. Notre association était présente à cette dernière réunion et a posé des questions sur le risque d'incendie, les fumées toxiques, leur dispersion, leur direction suivant le vent, leur impact sur les populations riveraines : aucune étude n'a été faite. Le risque attentat par drone ? il n'est même pas envisagé. Position de l'ARS ? elle n'a pas été consultée.

Nous sommes étonnés de ce manque de sérieux sur l'étude de points pourtant essentiels. Concertation terminée le 15 mai. Les garants de la CNDP ont un mois pour rédiger le bilan et faire éventuellement des recommandations. EMME disposera de deux mois pour répondre et dire s'il décide ou non de poursuivre son projet industriel. Si tel est le cas, une enquête publique sera lancée fin 2025. Nous pensons que ce projet présente à ce stade, des risques environnementaux et sécuritaires majeurs. Nous suivons activement la procédure d'enquête publique et nous vous tiendrons informés sur notre blog.

La station de lagunage de Rochefort



Le cheminement des eaux

Un site unique en France qui joint l'utile à l'agréable. Depuis 1985, les eaux usées de cette ville pionnière sont dépolluées dans un espace naturel remarquable profitable aux oiseaux aquatiques et accessible au public pour un parcours promenade ou des visites guidées organisées par la Ligue de Protection des Oiseaux.* Sur une superficie totale de 70 hectares, 5 000 m³ d'eau /jour sont traités dans 35 ha de bassins en utilisant les mécanismes naturels de l'environnement (soleil, vent) pour épurer l'eau grâce à l'action de micro-organismes variés. L'eau dépolluée, de qualité identique aux eaux de baignade, s'écoule ensuite dans la Charente.

Comme dans les stations d'épuration conventionnelles, il y a d'abord un dégrillage pour éliminer les déchets

solides, un dégraissage et un dé-sablage par gravitation.

Le liquide restant passe dans un décanteur, les matières organiques se déposent au fond et seront transformées en boues d'épandage.

La particularité du principe de lagunage, c'est l'action du vent qui apporte l'oxygène et du soleil qui désinfecte grâce aux UV traversant jusqu'à 1,50 m de profondeur.

À Rochefort, un réseau de 110 km permet d'alimenter cinq lagunes de différentes profondeurs (de 1,40m à 1m) et de décanter l'eau progressivement (3 mois de cheminement). Le fond argileux des bassins écarte le risque d'infiltration dans les eaux souterraines.

En traitant naturellement les eaux usées,

Le lagunage favorise le développement de plancton, ressource alimentaire idéale pour de nombreux oiseaux d'eau (160 espèces observées régulièrement). C'est ainsi que des milliers d'oiseaux bénéficient de la tranquillité du lieu et de l'abondance du plancton pour hiverner ou effectuer une halte migratoire. Un sentier pédestre et des postes d'observation ont été aménagés. Des visites commentées sont proposées sur inscription (LPO).

ce procédé biologique consomme moins d'énergie et réduit ainsi l'empreinte carbone et les émissions de gaz à effet de serre.

* Inscription :

Espace Nature, Place Colbert à Rochefort
05 46 82 12 44 – espace.nature@lpo.fr

Sur le marais, on peut apercevoir... composition de Fabien Sardain, guide Ligue Protection des Oiseaux Rochefort.



Ligne Bordeaux- Le Verdon



Alors que la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, est-il sérieux de condamner un mode de transport qui, avec de meilleurs moyens, serait concurrentiel au tout voiture ?

Faute de trains réguliers, comment envisager le déplacement de personnes vers les hôpitaux bordelais et les spécialistes, pour celles qui n'ont pas de voiture ou ne peuvent pas se faire véhiculer ?

La solution des autocars qui roulent au diesel n'est pas une panacée ; de plus, ils sont soumis aux aléas de la circulation bordelaise. Depuis plusieurs années, la ligne Bordeaux-Le Verdon souffre d'un désintérêt des décideurs : qualité du service, nombreux retards, manque de places dans les rames munies de seulement de trois voitures, sans compter les trains supprimés.

Doit-on en déduire que la volonté de rendre un service public ne prime pas pour le nord Médoc et que la rentabilité serait la priorité ?

Si la SNCF ne propose pas de ligne supplémentaire, un meilleur service passager et des tarifs incitatifs, le nord Médoc ne verra pas le nombre de voyageurs augmenter, le service voyageur déclinera et la population sera contrainte au tout routier.

Le RER Métropolitain va émerger à moyen terme sur l'agglomération de Bordeaux. La ligne Libourne-Arcachon est en place, mais le Médoc ne sera partiellement concerné qu'après 2030. Depuis peu, les quatre CDC du Médoc se sont unies, grâce à M. Laporte,

maire de Talais, en « Groupement de Mobilité du Médoc » avec l'appui d'élus, afin de proposer un TER express ayant des arrêts seulement à Pauillac, Lesparre et Soulac avec remise au Verdon. La fréquence serait de deux allers-retours quotidiens, synchronisés avec les horaires du bac.

L'État est sollicité et pourrait accompagner l'étude de faisabilité à hauteur de 400 000 €.

Mais un nouveau TER de Bordeaux à Macau est prévu, ce qui va contrarier ce TER « express » en créant un sillon supplémentaire payant auprès de « SNCF Réseau », venant surcharger la circulation sur la voie unique. De plus, un autocar express va être mis en place, il fera gagner 15 mn seulement sur le trajet.

EPT soutient la demande des CdC du Médoc, ainsi que l'ouverture d'une halte à Saint-Vivien avec distributeur de billets. Nous souhaitons aussi de la part de la Région et de la SNCF une campagne de valorisation de notre ligne 42 qui permet une continuité de transport avec Royan et la rive droite de l'Estuaire (remise en état, prix attractifs, respect des horaires, amélioration du service)

Erratum

Oups ! Une coquille s'est glissée dans le dernier journal. Concernant les bacs, il fallait lire « 2 moteurs de 550 CV » et non pas 55 !

Nous continuons à demander et à militer pour :

- Des temps de trajets plus courts - actuellement 1 h 50 comme en 1910 - notamment pour les habitants au nord du Médoc. Créer de nouvelles zones de croisement est indispensable pour palier le problème d'une voie unique.
- Le changement de la caténaire et des poteaux rouillés (de type « Eiffel » établis en 1932) pour éviter d'utiliser les TER diesel entre Pauillac et la Pointe de Grave.
- Deux TER express quotidiens en concordance toute l'année avec le bac de la Pointe de Grave.
- Une meilleure synchronisation des horaires entre les train et les autocars qui desservent les communes périphériques.
- Des voitures supplémentaires entre juin et septembre pour améliorer le confort des voyageurs et la prise en charge des vélos.
- Une halte à Saint-Vivien avec distributeur de billets (idem à la gare du Verdon)
- Une meilleure ponctualité au départ de Bordeaux ; un dédommagement des usagers en cas de retards importants ou de suppression.

L'estuaire pour tous
Journal du collectif des deux rives

Directrice de la publication : Monique Cheruette - **Rédaction :** le groupe journal du collectif des 2 rives - **Création et mise en page :** Christian Gasset - **Photographies :** Michel Prince, Fabien Sardain et Préfecture de la Gironde - **Impression :** Imprimerie Médulienne, Soulac-sur-Mer

Coordonnées :
Gironde : 06 37 15 09 28
Charente-Maritime : 06 84 63 19 91

L'estuaire pour tous
Le journal du collectif des deux rives
BP n° 20 - 33780 Soulac-sur-Mer
<http://www.estuairepourtous.org/>